

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 12 Sep 2002
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: VS / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux (convention) - Régime 1

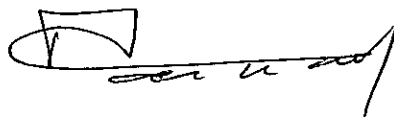
Unité de formation : AGENT EN COMMERCE EXTERIEUR-MODULE LOGISTIQUE INTERNATIONALE
(CONVENTION C.P.N.A.E.)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE-DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 719106U32V0
Domaine : 704 Economie:commerce extérieur,marketing

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME I

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

AGENT EN COMMERCE EXTERIEUR - MODULE LOGISTIQUE
INTERNATIONALE
(Convention C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 71 91 06 U 32 V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 704 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX :</p>

67/08/02

**AGENT EN COMMERCE EXTERIEUR - MODULE LOGISTIQUE INTERNATIONALE
(Convention C.P.N.A.E.)**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir une bonne compréhension des éléments contribuant à une gestion optimale des stocks
- ◆ d'acquérir une connaissance de base de l'ensemble des transports et plus particulièrement des transports relatifs aux marchandises CEE et extra-communautaires
- ◆ de caractériser les notions de base concernant les techniques douanières

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- Comprendre un article de nature professionnelle relatif à la problématique de cette formation et en réaliser une synthèse écrite, correctement rédigée selon les règles usuelles;
- Emettre un avis personnel et argumenté à propos de la problématique abordée.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

2.3. Diplôme d'enseignement supérieur

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Gestion des stocks	CT	B	14
Transport et expéditions	CT	B	14
Techniques douanières	CT	B	20
3.2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	12
			60

4. PROGRAMME

En Gestion des stocks,

l'étudiant sera capable :

- ◆ de tenir une fiche de stock
- ◆ de mettre en oeuvre la logistique de stockage en amont et en aval
- ◆ de maîtriser les méthodes de valorisation des stocks et les systèmes MRP

En Transport et expéditions,

l'étudiant sera capable :

- ◆ de caractériser les transports routier, ferroviaire, aérien et maritime
- ◆ de maîtriser les connaissances en matière de gestion administrative de l'ensemble des transports
- ◆ d'acquérir les connaissances utiles en matière de TVA liée à l'exportation..

En Techniques douanières,

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'acquérir les connaissances de base concernant les missions de la douane, les accords internationaux et les régimes douaniers économiques
- ◆ de maîtriser les notions de valeur en douane
- ◆ d'établir le calcul des droits et taxes
- ◆ de tenir les carnets T.I.R. et A.T.A.

5. CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de gérer des stocks en utilisant les méthodes de valorisation adéquates et en implémentant une logistique appropriée
- ◆ de mettre en oeuvre les procédures administratives et fiscales
- ◆ de calculer les droits et taxes douanières en application des tarifs en vigueur

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- de la capacité d'analyse,
- de la logique de l'argumentation

du niveau de sens critique.

6. CHARGÉ DE COURS

Pour toutes les activités d'enseignement, le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra prouver une expérience actualisée et professionnelle dans les diverses activités d'enseignement.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.